

Vu le Code de l'éducation,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **422/2024/DAF**
Conseil d'Administration du 14 juin 2024

Sujet : Autofinancement pluriannuel de projets d'investissement structurants à hauteur 5,8 M€

Projet 1 : OMEGA HEALTH 3,5 M€

Le projet Oméga Health consiste en l'extension du bâtiment CBRS en 2 bâtiments afin de regrouper l'ensemble des laboratoires de l'institut Oméga Health. La première phase permettra d'installer les laboratoires situés actuellement à la Faculté des Sciences et Techniques. La deuxième phase entraînera le déménagement des autres laboratoires présents dans le bâtiment des Facultés de Médecine et Pharmacie.

Cette opération a pour but de regrouper en un seul lieu tous laboratoires travaillant dans le champ de la santé.

L'opération est inscrite dans le contrat de plan Etat/Région 2021-2027.

L'Etat s'est engagé à financer à hauteur de 6M€ et la Région à hauteur de 22 M€. Lors des négociations, l'Université co-finance le projet à hauteur de 3,5M€.

Afin de pouvoir lancer les études de programmation, la Région a octroyé une avance de 8,119 M€.

Projet 2 : Installations sportives 150k€

Dans le cadre de la mutualisation de ses équipements sportifs, les formations STAPS, le SUAPS, mais aussi dans le cadre de la promotion du sport inclusif et de son implication dans les JOP, l'Université de Limoges est devenu un acteur important du territoire et participe au rayonnement sportif de notre Région.

Toutefois, les installations sportives universitaires de La Borie sont vieillissantes. Le complexe sportif a été construit en deux temps avec une première tranche dans les années 1960 et une seconde dans les années 2000. Aujourd'hui, si l'université peut être fière des salles de sport implantées dans la partie la plus récente du complexe, il n'en est pas de même pour ce qui est de la plus ancienne. N'oublions pas les installations extérieures en souffrance qu'il faut rénover, voire développer, pour rendre de l'attractivité au campus et faire la promotion du sport dans toutes ses dimensions (santé, inclusion, émancipation, prévention, compétition, formation, plaisir, découverte, ouverture...).

Pour continuer de mener à bien toutes ces missions, des travaux de rénovation des installations sportives s'imposent notamment dans un gymnase dont le sol arrive en fin de vie, de même que la toiture et les installations (piste d'athlétisme, mur d'escalade, etc). les travaux ont pu commencer grâce à l'investissement de l'Etat dans le cadre du dialogue de performance, ainsi que des collectivités territoriales.

Projet 3 : Rénovation de la bibliothèque de médecine 1,5 M€

Le bâtiment de la BU de Santé situé à proximité des Facultés de Médecine et Pharmacie datant de 1976 n'a fait l'objet d'aucun travaux d'amélioration et en particulier sur l'enveloppe énergétique.

Les travaux de rénovation énergétique et en particulier le traitement des façades, des menuiseries extérieures ainsi que de la ventilation permettront une baisse des consommations de chauffage avec un confort accru pour les usagers. Aujourd'hui, les locaux présentent des menuiseries extérieures non étanches à l'eau et à l'air, de nombreux ponts thermiques sont présents et entraînent des moisissures à l'intérieur des locaux. Les joints des menuiseries extérieures sont amiantés, le joint périphérique situé entre le bâti et la menuiserie est aussi amianté.

Cette rénovation énergétique est estimée à un montant de 1 500 000 €.

Projet 4 : Pérennisation des capacités d'hébergement de ressources numériques par l'acquisition d'un second conteneur informatique

L'Université a fait en 2021 l'acquisition d'un "conteneur informatique" pour héberger une partie de son infrastructure numérique. Cette capacité était devenue absolument nécessaire pour plusieurs raisons :

1. La saturation de la salle d'hébergement "historique" (datant de 2001)
2. Son obsolescence
3. Sa vulnérabilité par concentration de toutes les ressources en un seul point
4. Sa mauvaise gestion énergétique, qui induit des coûts de fonctionnement importants (consommation électrique)

L'infrastructure informatique est répartie entre le conteneur et l'ancienne salle : cette architecture permet d'adresser les points 1 et 3 précédents, en accroissant la capacité d'hébergement, et en permettant de répartir l'infrastructure sur 2 sites (architecture "haute-disponibilité", avec des équipements en mode "actifs-actifs"). Cependant, les points 2 et 4 restent à traiter complètement.

La mutualisation du numérique des ESR à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine ne répond pas en l'état aux besoins, car le DataCenter régional annoncé prend difficilement forme. Son éloignement ne permettrait pas de sécuriser nos infrastructures par redondance. Renforcer nos moyens propres permettrait de s'inscrire dans un schéma d'hébergement déconcentré, par localisation des moyens communs dans les salles des ESR.

La DSI a mené en 2023/2024 une étude pour évaluer l'opportunité de réaliser des travaux d'entretien dans sa salle historique pour la placer dans l'état de l'art. Il est apparu que ces travaux nécessiteraient un financement complémentaire d'environ 600k€.

Projet 5 : Financement de 47 k€ pour l'acquisition d'un système d'EEG pour la recherche en Neuro

HAVAIE a connu une croissance significative dans le domaine de la recherche, notamment avec l'augmentation du nombre de Professeurs et de chercheurs qui ont permis de se structurer autour de nouvelles thématiques.

L'acquisition de ce système d'EEG, qui est devenue une nécessité pour le laboratoire, représente un investissement stratégique pour l'Université. Ce système permettrait de rester à la pointe dans ce domaine, de mener des collaborations nationales et internationales fructueuses, et de soutenir des initiatives transversales telles que la salle connectée du SUAPS et le nouveau schéma directeur du sport.

Cela permettra d'améliorer les connaissances sur les adaptations locomotrices et cognitives dans des environnements simulés, développer des tests diagnostiques plus précis et mettre en place des programmes d'intervention efficaces grâce notamment aux technologies immersives. Ces initiatives sont essentielles pour répondre aux besoins des populations vieillissantes et pathologiques, un enjeu majeur de santé publique.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 24

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 2

Fait à Limoges, le 14 juin 2024

La Présidente de l'université de Limoges

Isabelle KLOCK FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juin 2024.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 juin 2024.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*